

siéger à huis clos avec les représentants du gouvernement et faire profiter le premier ministre (M. Trudeau) de leur expérience et de la sagesse qu'ils ont acquise au cours des ans.

Je propose qu'un comité de la Chambre soit constitué et groupe tous les membres du Conseil privé. Ce comité siégerait en tant que gardien de notre liberté et veillerait à ce que la loi sur les mesures de guerre soit appliquée à bon escient, sans abus, ni dans les faits ni dans les sentiments. Il ne suffit pas que justice soit faite; les Canadiens devraient avoir le droit de savoir ce qui se passe, de connaître les circonstances de temps et de lieu, dans la mesure où cela ne nuit pas à la sécurité du pays. Quant à moi, je suis prêt à appuyer la création d'un tel comité dans ce but seulement. L'esprit de parti ne doit pas entrer en jeu. Je n'ai pas l'intention de déposer une motion mais j'aimerais que tous les députés réfléchissent à cette suggestion. Peut-être devrions-nous permettre aussi à M. Caouette de siéger à ce comité en tant que représentant d'un très vaste secteur de la population, bien que son parti ne compte pas beaucoup de députés. Nous aurions aussi M. Flemming, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite, alors que le député prononce un discours tellement intéressant, mais je me demande si on ne pourrait faire un effort pour identifier les députés par le nom de leur circonscription électorale. C'est, je crois, une pratique fort valable et il ne serait pas réglementaire, je pense, de faire des exceptions même pour le motif très louable que le député a à l'esprit.

M. Bigg: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je regrette cette défaillance de mémoire. Je ne puis, en ce moment, me rappeler tous les députés par le nom de leur circonscription électorale. Je vais en rester là. Ces membres du Conseil privé sont assez bien connus à la Chambre, et les députés vont savoir à qui je pense. Si cette proposition était adoptée, il n'y aurait aucune difficulté à identifier les députés dont je propose la nomination à un tel comité de la Chambre.

Ma seconde proposition n'a peut-être qu'une importance secondaire dès lors que la première serait adoptée. La loi sur les mesures de guerre a été mise en vigueur jusqu'à la fin du mois d'avril 1971. Peut-être devrait-elle être réexaminée chaque mois par le gouvernement et par la Chambre pour que les Canadiens sachent que nous, leurs représentants élus, approuvons toutes les mesures prises. Je suis sûr que le gouvernement aurait l'appui unanime de la Chambre tant que le comité que j'ai proposé tout à l'heure fonctionnerait en tant que comité de surveillance quant à nos droits et à nos libertés.

Ma troisième proposition est qu'au lieu de nous borner à parler, nous prenions des mesures très concrètes afin d'assurer le renforcement de la sécurité du Canada sur les plans international, national et local. J'entends par là que nous devrions examiner de très près notre politique extérieure et notre politique en matière d'immigration. Nous devrions aussi soumettre à un examen attentif nos engagements envers l'OTAN. Il me semble que ces trois questions sont liées à notre sécurité extérieure, sans laquelle notre sécurité intérieure n'est qu'une farce.

Nous devrions appeler sous les armes, aussitôt que possible, tous les jeunes Canadiens, et même certains hommes de moins de 70 ans aptes et disposés à servir leur pays de n'importe quelle façon. Ils pourraient être invités à offrir leurs services spontanément dans des circonstances critiques comme celles qui existent présentement. Les députés qui, comme moi-même, sont des anciens de la Gendarmerie pourraient offrir leurs services à un très court avis. S'ils sont trop vieux pour faire la ronde, conduire une motocyclette ou porter les armes, ils pourraient remplacer les jeunes membres plus actifs qui s'occupent des clefs des cellules et remplissent des fonctions administratives d'un genre ou d'un autre. Nous avons aussi examiné avec soin les effectifs de nos forces armées. Il a fallu un choc comme celui-ci—une sorte de Pearl Harbour en miniature, si vous voulez—pour nous rappeler que nous sommes probablement incapables de défendre l'île d'Anticosti et encore bien moins les plus longues côtes au monde et environ 3,500 milles de frontières.

Pour réaliser toutes ces choses, il faudra laisser de côté l'esprit de parti. Nous devons accepter la responsabilité de veiller sur ce petit foyer d'incendie au Québec et de voir à l'éteindre avec fermeté. Quiconque a déjà combattu un incendie de forêt, surtout en période de sécheresse, connaît tous les dangers que représente le moindre petit foyer. Ce n'est qu'en éteignant les petits feux disséminés qu'on peut éviter de perdre tout le territoire. Nous pouvons agir avec fermeté maintenant et rien ne fera plus peur aux ennemis du Canada que de savoir que 265 membres de la Chambre des communes mettent sans réserve au service du gouvernement en place leur existence, leur savoir et leur loyauté.

Si le gouvernement tient à s'assurer ce genre de collaboration et de loyauté, ce que je crois, il doit lui aussi laisser de côté tout esprit de parti. Si nous instituons ce comité sans considération des allégeances politiques, nous lui donnerons comme mandat de protéger nos frontières et d'assurer la paix et la bonne volonté chez nous. Il lui incombera de voir à ce que la population canadienne non seulement jouisse de cette sécurité mais encore sache qu'elle l'a, comment et pourquoi elle l'a acquise.

La motion à l'étude n'est pas à prendre ou à laisser, et j'aimerais pouvoir l'appuyer telle quelle, mais j'ai des réserves à faire. J'aimerais que le gouvernement étudie au moins ces trois suggestions. S'il promettait de les étudier, alors je pourrais peut-être dans un sens accepter la loi sur les mesures de guerre. Lorsqu'on découvre des échappatoires en rapport avec des pouvoirs aussi étendus, mais anormaux en temps de paix, il est de son devoir de prendre toutes les précautions possibles.

• (9.30 p.m.)

Il n'est pas dans la nature des politiciens de se taper dans le dos quand ils appartiennent à des partis adverses. C'est notre rôle de critiquer. Même si les esprits se sont quelque peu échauffés, le débat jusqu'ici m'a semblé des plus positifs. Des députés, dont je ne partage pas les idées sur d'autres questions en temps ordinaire, ont pris position et je suis fier du fait qu'ils ont réussi à mettre de côté leurs vues personnelles sur la façon de gouverner le Canada dans notre système démocratique. Je vois que